

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

41ème RALLYE REGIONAL DE LA MATHEYSINE

16 et 17 MAI 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi 2 Avril 2025

Ouverture des engagements : Mercredi 9 avril 2025

Clôture des engagements : Lundi 05 mai 2025 (cacher de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : A télécharger sur le site www.rallyedelamatheysine.fr ou

www.asadauphinoise.com

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

Les autocollants de reconnaissance devront obligatoirement être retirés au Bar « Le Grand Café » Rue Du Breuil 38350 La MURE les jours de reconnaissances.

Vérifications administratives et technique le : Vendredi 16 Mai de 15h à 20h à la Mairie de La Mure Heure de mise en place du parc de départ : **le Vendredi 16 Mai à 15h15 sur la place du marché à Pierre Chatel**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **le Vendredi 16 Mai à 19h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.**Publication des équipages admis au départ le : **Vendredi 16 Mai à 21h00 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.**

Publication des heures et ordres de départ le : Vendredi 16 Mai à 21h00 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Briefing des pilotes prioritaires le : **Vendredi 16 Mai** à Pierre Chatel. L'heure sera fixée à la convenance du directeur de course.

Départ de : Pierre Chatel, place du marché

Publication des résultats partiels : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent à Pierre Chatel Arrivée à : Pierre Chatel, place du marché le Samedi 17 Mai à 19H37 pour la première voiture Vérification finale le : Samedi 17 Mai à l'arrivée du rallye, Garage Servizet à La Motte d'Aveillans.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Samedi 17 Mai, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent** Remise des prix le : **Samedi 17 Mai au pied du podium à l'arrivée des équipages.**

Licence n°

Licence n°3302

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 41 ème Rallye de la Matheysine en qualité d'organisateur administratif.

<u>Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le 18 février 2025</u> sous le numéro R16 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 146 en date du 18 février 2025

Comité d'Organisation

Président : Olivier CAPPELLETTI

Secrétariat du Rallye: ASA Dauphinoise

Maison des sports 7 rue de l'Industrie 38320 Eybens

Site internet : www.asadauphinoise.com Mail : contact@asadauphinoise.com

Permanence du Rallye: Par téléphone ou par mail information sur le site www.asadauphinoise.com

Organisateur technique

ECURIE OBIOU

Présidente de l'Ecurie Obiou : Audrey MOLLI

Président du Collège des Commissaires Sportifs

Secrétariat de l'Ecurie Obiou :

24 place Pérouzat 38350 La Mure

Téléphone: 06 77 66 31 87

En charge de la vérification des Prescriptions pour l'Ecurie Obiou : Audrey MOLLI N°240756

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

M.

M. GIBILLY Christian

1.1P. OFFICIELS

Observateur

Commissaires Sportifs	M. AGIER Adrien M. FAGOT Isabelle	Licence n°324027_ Licence n°172694_
Secrétaire du collège	Mme RAYOT Stéphanie Licence n°25	
Directeur de Course	M. MUSELLI Bruno	Licence n°2403
Directeurs de Course VHC-VHRS-VMRS	M. GAGNAIRE Patrick	Licence n°3062
Directeurs de Course Adjoints au PC	M. VERNET Daniel	Licence n°147321_
Directeurs de Course Adjoints au PC	M. ROSSIGNOL DIDIER	Licence n°11521
Directeur de Course délégués aux ES 1-3-5	M. FABRE Thierry	Licence n°43174
Directeur de Course délégués aux ES 2-4	M. OLIVIER Denis	Licence n°110911_
Directeur de Course adjoint aux ES 1-3-5	M. BELLET Franck	Licence n°43174—
Directeur de Course adjoint aux ES 2-4	M. CHIORU Catherine	Licence n°8654

Responsable Commissaires Techniques	Mme DALPAOS Sylvie	Licence n°233751	
Commissaires Techniques adjoints	M. CASSET Bernard	Licence n°56047	
	M. SANDELION Georges	Licence n°245840	
	M. DEVIGNE Serge	Licence n°236990	
Médecin chef	en attente		
Chargés des relations avec les concurrents	M. PITARCH Floreal	Licence n°2729	
	Mme SIMON Sylvie	Licence n°214749	
Voiture Autorité	Mme MOLLY Audrey	Licence n°240756	
Juges de faits	M. BACHASSE Benjamin	Licence n°207620	
Chronométreurs ES 1-3-5	M. BELLET Sabrina	Licence n°345100	
Chronométreurs ES 2-4	en attente		
Chargé de presse	En attente		
Classement	LC CHRONO		

1.2P. ELIGIBILITÉ

Speaker

Le Rallye de la Matheysine compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 Coef. 2, le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2025 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

M. GRENIER Martin

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com à partir du 9 Mai 2025

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 41^{ème} Rallye de La Matheysine doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com.

La feuille d'engagement est disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org
Elle doit être dûment complétée <u>EN LIGNE</u> puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements à l'ASA DAUPHINOISE

Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS

au plus tôt le Mercredi 9 Avril 2025 et au plus tard le Lundi 05 Mai 2025

Règlement de l'engagement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par VIRT avec le RIB ci dessous:

Domiciliation CCM VIF IBAN: FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC: CMCIFR2A

Attention : pour les règlements par virement merci de préciser l'équipage dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement par la poste.

Les chèques seront mis en banque le Mercredi 14 Mai 2025

Attention: Toutes feuilles d'engagements non saisies en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (130 Moderne, 10 VHC, 5 VHRS, 5 VMRS).

L'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits à la clôture des engagements, dans l'une ou l'autre des catégories (moderne, VHC, VHRS et VMRS) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

La priorité d'engagement sera donnée, dans l'ordre aux engagés du rallye moderne, puis VHC, VHRS et VMRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- Jumelage avec le Rallye du Laragnais 2025 :
- Les équipages participants au Rallye de la Matheysine 2025 et au Rallye du Laragnais 2025 bénéficient d'une réduction globale sur les coûts d'engagements pour les deux épreuves. Un chèque de 75 euros leur sera remis aux vérifications administratives du Rallye du Laragnais.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance Avenue des plantations, parking des Bastions, Hall des sport Fabrice Marchiol et terrain « stabilisé » & parking du complexe sportif Jean Morel à la Mure. Le parc à remorques se fera uniquement dans la cour de l'École des Bastions (lieu fermé et clos). ATTENTION, aucune installation possible le vendredi 16 mai avant 17h. L'organisation, la Mairie et la Police municipale, se réserve le droit d'enlever tout véhicule contrevenant.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Matheysine représente un parcours de 199,1 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40. km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1: Malbuisson- 5,7 Kms **ES 2 & 3**: Le Beaumont – 9,6 Kms **ES 4 & 5**: Corniches du Drac – 7,9 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

En amont du rallye, trois rallyes de doublure sont programmés. L'ordre de passage sera le suivant :

- o un rallye sportif moderne de régularité: VMRS (LPRS, LTRS)
- o un rallye sportif historique de régularité : VHRS
- o un rallye historique réservé aux VHC

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 Maximum** Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

le DIMANCHE 11 MAI de 8h à 18h et le VENDREDI 16 MAI 2025 de 8h à 17h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standards FFSA.

6.3P. ORDRE DE DEPART

Pour la 1ère section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, après le premier parc de regroupement, à partir de l'ES3, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire après l'ES1, hors pénalités routières avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Ecurie Obiou a pu organiser cette année les :

41ème Rallye de La Matheysine

12ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Compétition

4ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Régularité Sportive

4ème Rallye de La Matheysine de VMRS

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors du parcours routier, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et LES LIMITATIONS DE VITESSE, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants et par des véhicules agricoles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard FFSA

Le rallye moderne partira 15 minutes après le rallye VHC Rappel :

7.5.17.3. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - RALLYES 2025

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables: Scratch, classe

Coupes non cumulables:

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	330€
2 ^{ème}	250€
3 ^{ème}	200€

100 % FÉMININE

1 ^{er}	330€
2 ^{ème} Si plus 3 partants	180€
3 ^{ème} Si plus 5 partants	120€

CLASSES

Classes	1er	2èm	3èm	4èm	5èm	6èm	7èm
		e	e	e	e	e	e
- 3 partants	150€						
4 à 9 partants	320 €	200€	130€	Lot			
10 à 15 partants	320 €	200€	130€	Lot	Lot	Lot	
+ de 15 partants	320 €	200€	130€	70€	Lot	Lot	Lot

- 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- 1 Coupe à chaque équipage récompensé
- 1 Coupe aux 3 premiers équipages 100 % féminin terminant le rallye

Dans le cas où le nombre d'équipages prenant le départ serait inférieur à 80, les primes définies ci-dessus seront divisées par deux.

La remise des prix se déroulera au pied du podium, à l'arrivée des équipages.

Les primes seront envoyées par courrier aux lauréats.

REC
SLEM
ENTF
ARTI
TICULIER S
P
ORTIF
- RALL
LLYES 2
025